



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 67676

Texte de la question

M. Alain Juppé appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des organisations professionnelles, les meuniers notamment, assujettis à la taxe au budget annexe des prestations sociales (BAPSA) sur les farines. Cette taxe ne connaît pas d'équivalent dans les autres pays européens. En raison de contrôles de moins en moins efficaces sur les importations de farine, les meuniers français, et plus particulièrement les meuniers frontaliers, doivent supporter une distorsion de concurrence forte puisque cette taxe est de 100 francs par tonne de farine livrée. De plus, certains industriels de l'alimentation transfèrent leur fabrication de produits à base de farine dans des usines situées dans des pays limitrophes, entraînant ainsi une diminution du marché de la farine française. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle mesure le Gouvernement compte prendre en faveur des meuniers français.

Données clés

Auteur : [M. Alain Juppé](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67676

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6000